

CCIVS L'ACTUALITÉ



Isle Vern Salembre
Communauté de Communes

Édito

Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année, je vous présente mes meilleurs vœux pour vous et tous ceux qui vous sont chers. J'espère que vous avez en cette fin d'année profité de votre famille, de votre entourage et de vos amis et que vous avez partagé de bons moments conviviaux.

La fin de l'année 2023 restera particulièrement marquée par une atmosphère et une conjoncture des plus inquiétantes. Les conflits aux portes de notre continent qui créent un climat d'insécurité, les fortes hausses des prix de l'énergie et de l'alimentation qui impactent les ménages font qu'un véritable marasme s'instaure dans le quotidien de tous. J'espère que nous pourrons retrouver rapidement un climat d'apaisement permettant de redonner l'envie et la confiance à tous.

Concernant notre territoire, vous avez pu lire dans la presse et dans des articles locaux que notre collectivité connaît quelques difficultés financières dont je serais le seul responsable. Je n'ai pas souhaité répondre jusqu'à présent, mais trop c'est trop. Après discussion avec quelques collègues élus et sur leurs recommandations, j'ai décidé de profiter de ce journal pour vous apporter des explications et des commentaires. Tout ce que j'affirme est et sera vérifiable au sein du pôle administratif de la CCIVS et auprès des services.

Je me tiens également à la disposition de l'ensemble de la population pour échanger et partager des réflexions. Je réfléchis à la mise en place de réunions publiques réparties par secteurs sur la communauté de communes.

Je veux terminer mes propos par une note positive et optimiste. Je crois beaucoup en l'avenir de notre beau territoire qui ne demande qu'à vivre pleinement son essor. Nous nous devons d'accompagner votre quotidien en répondant à un maximum de vos besoins.

Bien cordialement.

Le Président, Jean-Michel MAGNE

Situation de la CCIVS - Information

Inscription de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre dans le réseau d'alerte 2023

Le Préfet et le Directeur départemental des finances publiques ont adressé au Président de la CCIVS un courrier le 18 juillet 2023 l'informant de l'inscription de notre communauté de communes en réseau d'alerte 2023.

Ce réseau d'alerte a pour objet d'attirer l'attention sur des difficultés ou prévenir sur des risques de difficultés à venir. Il repose sur 4 coefficients eux-mêmes basés sur des moyennes liées aux strates et aux collectivités dans ces strates.

Les représentants de l'Etat ont souligné :

- **Des charges de fonctionnement en hausse maîtrisée**, dont des charges de personnel en hausse de 4.6 % (supérieure à la strate régionale de comparaison*) en raison notamment de la révision du point d'indice, du régime indemnitaire votée par les élus en décembre 2021 et également du fait des conséquences classiques du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- **Un endettement en hausse** (+22.2 % par rapport à 2021)
- **Une programmation des investissements envisagés (20 M€ environ) préoccupante** au regard des capacités d'auto-financement et d'emprunt restreintes.

***Il a toutefois été souligné que ces éléments de comparaison doivent être maniés avec prudence dans la mesure où toutes les communautés de communes n'ont ni les mêmes compétences, ni les mêmes charges. En effet, le Coefficient d'Intégration Fiscale de la CCIVS est de 80%, là où le CIF des communautés de communes de Dordogne est en moyenne de 49% (38% au niveau national).**

Mais également :

- **Une augmentation des subventions reçues** (+211 % par rapport à 2021)
- **La dynamique du cycle d'exploitation avec des produits réels de fonctionnement très vigoureux.**

A la suite de ce courrier, le Président de la CCIVS a été convié à un « rendez-vous financier » en Préfecture. Il a été reçu par Monsieur le Sous-Préfet accompagné de 7 collaborateurs. L'objectif de cette rencontre étant de présenter des pistes pouvant conduire à un redressement de la situation.

Quelques éléments importants à connaître

La CCIVS est une des communautés de communes les plus intégrées de France ; elle possède un nombre de compétences réellement exercées nettement supérieur à la moyenne.

Ce choix est issu de la volonté unanime de l'ensemble des élus, y compris de ceux qui aujourd'hui ont tendance à critiquer cette prise de position.

Des compromis ont dû être convenus entre les 17 communes lors de la fusion/création en 2014 pour définir les moyens à mettre à disposition de la CCIVS en vue d'exercer les compétences transférées ET les compétences communautaires.

- **Les attributions de compensation destinées aux dépenses de fonctionnement** ont dû être recalculées en 2018 car des erreurs dans les déclarations de certaines communes avaient entraîné un manque de financement pour la CCIVS de 220 000€ par an,

- **Les attributions de compensation destinées aux dépenses d'investissement** ont quant à elles été déterminées (faute d'accord entre les élus) à un coût estimé à l'habitant... bien loin du coût réel mis à la charge de l'intercommunalité lorsqu'il a fallu investir sur les bâtiments, les routes, etc.,

- **Les investissements projetés** (environ 20 M€) sont pour l'essentiel motivés par l'obligation de mise aux normes des bâtiments qui ont été mis à la disposition de la CCIVS par les communes et dont l'entretien n'avait pas ou peu été assuré durant les années de gestion municipale.

Situation de la CCIVS - Information

Contrairement à ce qui est affirmé, le Président de la CCIVS a informé dès 2022 son assemblée délibérante. Plusieurs réunions se sont tenues afin d'évoquer les possibilités financières qui pouvaient être autant de solutions permettant à la CCIVS de tenir ses obligations et de redresser ses finances.

Ainsi, une enveloppe dite de moyens généraux – remboursée au centime par la CCIVS aux communes – correspondait à des équivalents temps plein de personnel communal administratif mis à disposition de la CCIVS. La CCIVS remboursait donc 220 000 € par an aux communes pour des agents qui n'étaient pas suffisamment disponibles pour être mis réellement à disposition de l'intercommunalité.

Le président a proposé que la CCIVS cesse de reverser cette enveloppe. Cela a été accepté en début d'année MAIS étalé sur 3 ans... La CCIVS commence donc uniquement cette année à récupérer 73 300 €.

Dans un même temps, **le président avait proposé aux élus communautaires de restituer à l'intercommunalité l'enveloppe correspondant à la Dotation de Solidarité Communautaire et dont le montant est réparti entre toutes les communes membres (total : 402 000€).**

Malheureusement, ce type de vote nécessite d'obtenir une majorité de voix des 2/3... cette proposition a donc été rejetée (18 voix POUR, 12 CONTRE et 1 ABSTENTION), **privant ainsi la CCIVS d'une ressource non négligeable.**

Suite aux divers textes actant la disparition de la Taxe d'Habitation (TH), il ne reste plus que les taxes foncières comme levier aux collectivités or s'agissant de la fiscalité, le président et une majorité d'élus communautaires sont opposés à une augmentation de celle-ci sur les ménages.

La CCIVS possède peu de marge de manoeuvre pour augmenter ses taux, à part si les communes prennent la décision de baisser les leurs puisqu'elles ont moins de compétences à assumer depuis la création de la CCIVS en 2014. Un équilibre pourrait alors être trouvé sans incidence sur la fiscalité des ménages.

Dernière tentative en date :

- **l'augmentation de la base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises (cf. page suivante) qui était sensée rapporter 124 000 € à la CCIVS** ; là encore, le vote des élus n'a pas permis de retenir cette solution (14 voix POUR, 15 CONTRE et 3 ABSTENTIONS).

D'autres solutions existent encore mais nécessiteront des accords majoritaires. C'est ce que le Président de la CCIVS a exposé devant les représentants de l'Etat en Préfecture.

Parmi ces réflexions, les pistes suivantes :

- **La restitution de compétences et du patrimoine correspondant et donc la révision des attributions de compensation**
- **L'augmentation de la participation communale sur les investissements, via le versement de fonds de concours supplémentaires**
- **La récupération de la Dotation de Solidarité Communautaire (cf. pages suivantes)**
- **La facturation à chaque commune du reste à charge sur les prestations communautaires assumées en lieu et place des communes (exemples : l'instruction du droit des sols, l'entretien des chemins DFCI)**

Précision sur la compétence VOIRIE

La CCIVS consacre à ses communes chaque année une enveloppe pour les investissements VOIRIE.

Ce sont les communes qui définissent le programme des travaux à réaliser sur leur territoire avec le montant de cette enveloppe.

Depuis 2023, la CCIVS se réserve 30% du montant de l'enveloppe pour assurer les travaux d'urgence.

A noter : l'entretien de la voirie (charges de fonctionnement courant) est financé par la CCIVS mais réalisé par les agents communaux qui doivent être mis à disposition.

Situation de la CCIVS - Information

Pour rappel, la CCIVS doit assumer les nombreuses compétences transférées en 2014 lors de la fusion des 3 intercommunalités sans révision des attributions de compensation versées par les communes jusqu'en 2018.

A noter : en 2014, lors de la création de l'intercommunalité, aucune attribution de compensation n'a été versée par les communes à la CCIVS; elle a donc dû assumer en totalité le fonctionnement et les investissements cette année-là.

une ATTRIBUTION DE COMPENSATION, c'est quoi ?

Dans le cas de la CCIVS, les attributions de compensation consistent en une participation des communes permettant à la collectivité d'assurer une partie des charges qui incombent aux compétences transférées par celles-ci.

Malgré tout, la CCIVS doit entretenir les bâtiments intercommunaux qui sont vieillissants et demandent d'importants travaux d'investissement (crèches, centres de loisirs, écoles, piscines, offices de tourisme, pôles administratif et technique, CIAS); elle doit gérer et entretenir les 600 km de voirie communautaire, instruire les dossiers d'urbanisme (permis de construire...), effectuer les contrôles d'assainissement non collectif, gérer et entretenir l'aire d'accueil des gens du voyage...

Elle a également l'obligation de respecter les taux d'encadrement dans nos crèches, ALSH et cantines, et donc avoir le personnel nécessaire au bon fonctionnement des différentes structures. De fait, la masse salariale est conséquente compte-tenu des nombreuses compétences exercées par la CCIVS.

Travaux d'investissements réalisés entre 2014 et 2022 par la CCIVS sur les 16 communes sur les compétences transférées



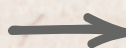
- Voirie : 8 389 817 €
- Ecoles et ALSH : 3 454 618 € dont la construction d'une école à Douzillac (1 066 491 €)
- Crèches : 106 399 €
- Restauration scolaire : 2 586 258 € dont la construction d'un restaurant satellite à St-Astier, la restructuration des restaurants scolaires de Chantérac et St-Léon.
- Piscines (St-Astier et Neuvic) : 297 731 €

Soit un montant total d'investissement de 14.8M€ avec seulement 6.25 M€ d'Attributions de Compensation versées

Travaux d'investissements réalisés entre 2014 et 2022 par la CCIVS sur les 16 communes sur les compétences communautaires (sans attribution de compensation)



- Véloroute voie verte
- Parkings des gares
- City stades
- Construction de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Création et aménagement de la zone d'activités du Roudier (ZAC Astier Val')
- Signalétique touristique, ...



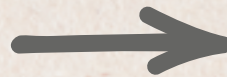
Soit un montant total d'investissement de 15 M€ sans Attribution de Compensation

Situation de la CCIVS - Information

Structures transférées par les communes à la CCIVS en 2014, nécessitant une remise aux normes dans les années à venir



- 2 piscines (Neuvic et Saint-Astier)
- 2 cuisines centrales (Neuvic et Saint-Astier)
- 7 restaurants scolaires
- 2 crèches (Neuvic et Saint-Astier)
- 1 ALSH (Montrem)
- 5 écoles
- 1 espace jeunes (Saint-Astier)
- 600 km de voirie



Coût estimatif
des projets
20 M€

Face à cette situation, les élus vont soumettre plusieurs propositions lors des prochains conseils communautaires :

1 - DOTATION DE SOLIDARITE (DSC)

Cette dotation versée par les intercommunalités aux communes membres n'est pas obligatoire, les conseils communautaires pouvant en fixer les montants et leur répartition.

Depuis sa création en 2014, la CCIVS verse à ses communes membres une Dotation de Solidarité qui représente à ce jour 402 350€ / an pour 19.000 habitants, soit environ 21 € / habitant.

La CCIVS assurant de nombreuses compétences sans avoir les attributions de compensation équivalentes au transfert des compétences de la part des communes, la **remise à zéro de la DCS a été soumise au vote** en début d'année 2023. Cette proposition a été rejetée (18 voix POUR, 12 CONTRE et 1 ABSTENTION) car ce type de délibération doit obtenir une majorité des 2/3 des élus.

Au vu de la situation de la CCIVS et à l'impossibilité de celle-ci à investir dans les années à venir alors que certains projets sur les structures communautaires sont urgents, le président va re-soumettre cette proposition lors d'un prochain conseil communautaire.

2 - COTISATION FONCIERE des ENTREPRISES (CFE)

Alors qu'une grande partie des Communautés d'agglomération et de communes de Dordogne ont défini une cotisation minimale progressive en fonction du chiffre d'affaires, celle applicable par défaut sur la CCIVS est presque la même pour tous (entre 149 et 276 €), quelque soit la taille de l'entreprise.

Ainsi, une même entreprise soumise à la cotisation minimale et faisant plus de 500 000 € de chiffre d'affaires doit payer entre 1250 et 1850 € de CFE à Brantôme, Sarlat, Périgueux, Bergerac et seulement 253 € sur la CCIVS, ce qui constitue un manque à gagner important pour les finances locales.

Il sera donc proposé lors du prochain conseil, un alignement sur les autres territoires de la Dordogne avec une **cotisation minimale progressive sur la CCIVS comprise entre 100 et 1400 € / an environ, en fonction du chiffre d'affaires.**

Environ 42 % des entreprises de la CCIVS assujetties à la CFE seront concernées par cette cotisation minimale forfaitaire (seulement celles ayant peu ou pas de foncier), les professionnels ayant une valeur locative supérieure à la cotisation minimum étant déjà taxés sur les valeurs réelles.

Le taux de CFE (26,41%), qui est inférieur à ceux du Grand Périgueux, du Bergeracois et du Périgord Noir resterait inchangé sur notre territoire en 2024.

A noter : les entreprises bénéficient depuis 2023 de la suppression de la Cotisation sur les Valeurs Ajoutées des Entreprises (CVAE)

Situation de la CCIVS - Information

3 - REFACTURATION DE CERTAINES CHARGES ASSUMÉES ET PRESTATIONS RÉALISÉES PAR LA CCIVS POUR LES COMMUNES

La CCIVS assume certaines charges en lieu et place de ses communes membres sans aucune compensation financière.

• L'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire...)

Le service "Autorisations du droit des sols" (ADS) a été créé en 2015 pour mutualiser l'instruction des actes entre 3 communautés de communes, pour le compte de 50 communes au total. La CCIVS ne facture pas cette prestation à ses communes membres, alors qu'elle la facture aux communes de la Communauté de Communes Isle Double Landais (CCIDL) et de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord (CCICP).

Le coût d'un « équivalent permis » est de **120€** mais peut varier en fonction du type de dossier et de sa complexité. **Le coût de l'instruction des dossiers déposés en 2022 pour les communes la CCIVS : 87 096€.**

• Adhésion à divers syndicats pour leurs interventions sur les communes :

- Syndicat Mixte du Bassin des Berges de l'Isle (SMBI) pour l'entretien des berges de l'Isle,
- Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendies du département de la Dordogne (SMO DFCI) pour la prévention du risque d'incendies de forêts ainsi que la création et l'amélioration de la voirie forestière,
- Périgord numérique pour le déploiement de la fibre optique dans les communes.

4 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX INVESTISSEMENTS

La participation aux investissements a été et se trouve toujours bien en dessous des besoins de la CCIVS pour assumer les investissements évoqués ci-dessus (voirie, bâtiments, équipements divers...).

Une révision des Attributions de Compensation (AC) d'investissement peut être envisagée et/ou le versement d'un fond de concours (participation financière) à la CCIVS de la part de la commune ou des communes concernées par le ou les projets.

Ces propositions seront soumises au vote lors des prochains conseils communautaires.

800.000 € environ pourraient être récupérés par la CCIVS afin de poursuivre ses missions.

Vous pouvez consulter et/ou télécharger les comptes-rendus des conseils communautaires :

<https://www.ccivs.fr/la-ccivs/les-decisions>

ou sur le panneau interactif installé au siège de la CCIVS à St-Astier (Le Bateau - 43, rue Victor Hugo)

Suivez l'actualité de la CCIVS et de ses communes avec l'application illiwap !



Scannez le QR code ci-dessous pour télécharger l'application :



@ccivs

SANS INSCRIPTION-GRATUIT



www.facebook.com/ccivs24/



[@ccivs24](https://www.instagram.com/ccivs24/)



www.linkedin.com/company/ccivs24/

Projets 2024 adoptés en conseil communautaire

Le centre intercommunal de santé a son visuel !

La construction du centre intercommunal de santé va démarrer début 2024 à Saint-Léon-sur-l'Isle, en face du centre commercial. Il accueillera, à terme, des médecins généralistes, un infirmier et une équipe administrative, tous salariés. Son ouverture est programmée pour fin 2024.

Le centre de santé permettra de répondre aux besoins des nombreux habitants sans médecin traitant (1/3 de la population) et pour lesquels l'accès aux soins est difficile aujourd'hui sur le territoire, en partenariat avec le Conseil départemental qui assurera la prise en charge des frais de fonctionnement du centre.

Montant des travaux : 957 359€ TTC

Pour financer le bâtiment, la CCIVS a sollicité 80% de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Dordogne. Montant des frais d'ingénierie : 89 932€ TTC

Coût total : 1 047 292€ TTC dont 275 932€ à la charge de la CCIVS (26%) soit moins de 15€ par habitant.

Ce projet a été voté à la majorité lors du conseil communautaire du 1^{er} septembre 2022.



Construction d'un groupe scolaire sur la commune de Sourzac

La CCIVS et la maîtrise d'œuvre ont travaillé sur ce projet avec les enseignants, ATSEM et agents d'entretien afin de proposer un établissement adapté aux besoins.

Le groupe scolaire sera constitué de 4 salles de classes (2 maternelles et 2 élémentaires), 1 salle de sieste et de motricité du côté maternelle et une salle d'activité du côté primaire, un espace administratif pour les enseignants, un accueil périscolaire, ainsi que des locaux de rangement pour le matériel pédagogique.

La superficie de l'établissement est de 681 m².

Ce groupe scolaire comporte aussi une cour de récréation avec préau d'une superficie de l'ensemble de 597m².

Le permis de construire a été accordé le 30/08/23.

Montant des travaux : 1 700 000€ HT

Montant des frais d'ingénierie : 165 680€ HT

Coût total : 2 200 000€ TTC

La CCIVS est en attente des subventions de l'Etat (680 000€), de la CAF (255 000€) et du Département (425 000€). Reste à charge : fonds propres CCIVS et fond de concours de la commune de Sourzac.



Construction d'une classe UEMA à Neuvic

Dans le cadre de la mise en œuvre du 3^{ème} plan autisme, la CCIVS a été sollicitée avant les vacances d'été par l'Inspection Académique en vue d'assurer l'accueil de 7 enfants autistes dès la rentrée 2023, au sein de l'école maternelle intercommunale située à Neuvic.

Cette unité représente un véritable atout pour notre territoire car contribuant à améliorer l'accueil des enfants autistes en milieu scolaire, la CCIVS a accepté d'être partenaire sur cet appel à projet.

Cet accueil a nécessité de louer 2 modulaires pour garantir l'ouverture d'une classe, d'y effectuer des travaux électriques et sanitaires dans l'urgence et ce, de manière provisoire. En effet, afin de pérenniser le dispositif, la construction d'une classe est envisagée sous l'actuel préau.

Le coût des travaux est estimé à 120 000€. La collectivité a déjà obtenu une subvention de l'Etat de 64 417,50€ et une demande de subvention a été déposée auprès du Département à hauteur de 32 209€

Le permis de construire va être déposé en début d'année 2024.

Le pôle « SOCIAL » et « JEUNESSE »

Contrat local de la Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la CCIVS a signé en décembre 2019 un Contrat local de Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles. C'est d'ailleurs le premier contrat qui a été signé en Dordogne !

Cette volonté politique est portée par les élus communautaires, qui ont fait de la question des violences, une priorité. Parce que le sujet de la violence est l'affaire de tous, ce contrat est une réelle opportunité pour mobiliser des moyens et des partenaires dans la lutte contre ce fléau.

Quelles sont les actions menées depuis 2019 ?

→ **Des actions de formation et de sensibilisation** pour améliorer la connaissance sur les Violences Intrafamiliales pour les professionnels, les bénévoles des associations du territoire, des administrations sur ce phénomène. Depuis 2021, 33 personnes ont déjà été formées par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Dordogne.

→ **Des campagnes d'information et de communication**, des interventions dans les structures communautaires comme à l'Espace Jeunes et au sein des collèges.

Ciné-débats, ateliers d'échanges, jeux... nombreuses sont les actions de prévention menées notamment par l'équipe d'animation de l'Espace Jeunes communautaires, que ce soit au collège, lors de la pause méridienne ou les mercredis et pendant les vacances scolaires.

→ **La constitution d'un réseau de partenaires**

Composé de travailleurs sociaux, de bénévoles associatifs, de gendarmes, d'animateurs... le réseau se réunit régulièrement pour aborder la thématique, échanger des informations sur les dispositifs d'accompagnement ou sur les actions développées.



Retrouvez toutes les informations utiles et les contacts en Dordogne, sur la plateforme départementale de Dordogne de lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles : www.eva24.fr

Le pôle « SOCIAL » et « JEUNESSE »

En 2023

Au-delà des actions de formation mises en place pour le réseau de partenaires, le CIAS a travaillé sur l'organisation d'un évènement.

Lundi 27 novembre 2023 à La Fabrique à Saint-Astier s'est tenue une soirée ciné-débat « **Les violences intra familiales, parlons-en !** » en présence de 109 participants (grand public, partenaires et élus).

Autour de la diffusion du Film l'Amour et les Forêts de Valérie Donzelli, présenté à Cannes Première au Festival de Cannes 2023 et adaptation du roman éponyme de Eric Reinhardt, qui évoque le sujet de la violence conjugale et de l'emprise au sein du couple, un débat a été proposé.

Inscrite dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre), cette soirée a été l'occasion d'accueillir la Vice-procureure de Dordogne, la Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes une juriste du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Dordogne et de l'adjointe-chef de la Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie.

Préparée depuis plusieurs mois par l'équipe du CIAS de la CCIVS, l'organisation de la soirée a été validée lors du Conseil d'Administration du 25 septembre dernier où ses administrateurs* ont voté à l'unanimité la prise en charge des entrées de cinémas afin de faire de cette soirée, un moment accessible à tous.

**Le Conseil d'administration du CIAS de la CCIVS est composé de membres où siège des élus des communes de Montrem, Neuvic, Saint-Astier, Saint-Germain-du-Salembre, Saint-Léon-sur-l'Isle, Sourzac et Vallereuil et les représentants d'associations du territoire : Secours catholique, UDAF, Demain Faisant, Union Territoriale des Retraités de Dordogne, ADHP, Le Trait d'Union, Secours Populaire, Restos du cœur.*

Programme 2024

- Actions de formation pour accompagner les professionnels et les bénévoles
- Construction de campagnes de communication
- Développement d'outils pour les personnels de la CCIVS et des 16 communes qui la composent
- Préparation de nouveaux ateliers de prévention dans les structures communautaires

Sans oublier la journée du 8 mars,
Journée internationale des Droits des Femmes !



Vous avez des questions, vous pouvez vous rapprocher du CIAS de la CCIVS :
05.53.80.86.86 – cias@ccivs.fr
Locaux situés Zone d'Activité Théorat Nord 24190 Neuvic

Le pôle « SOCIAL » et « JEUNESSE »

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CCIVS
s'adresse à tous les habitants de la communauté de communes
qui ont besoin d'être accompagnés dans leurs démarches

Le service d'accompagnement social et socio-professionnel

Deux Conseillères en Economie Sociale et Familiale proposent un accompagnement global et individualisé. En 2022, plus de 400 foyers ont ainsi été accompagnés pour :

→ la réalisation de démarches administratives : gestion du budget, ouverture des droits (santé, logement, retraite...) prévention des expulsions, traitements des impayés (énergie, loyers...) ...

→ l'accompagnement socio-professionnel : levée des freins (CV, mobilité, garde d'enfants...), mise en relation avec les partenaires et les entreprises, recherche de stage, de formation...

En 2022, 207 foyers ont bénéficié d'aides sociales facultatives et de secours d'urgence au niveau alimentaire, carburant, gaz ou pour payer des factures d'énergies, des loyers ou pour l'aide à l'installation de la téléassistance pour un montant de 17 655€.

En plus de l'accompagnement individuel, des ateliers collectifs sont proposés aux habitants sur des thématiques variées comme : la santé, les produits d'entretien maison, choisir son offre téléphonie, le tri des documents administratifs, "faites-le plein d'économies d'énergies" (distribution de kits à économie d'énergie), la prévention des arnaques, l'alimentation...

CIAS de la CCIVS - ZA Théorat Nord 24190 Neuvic - Tél. : 05 53 80 86 86 - cias@ccivs.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h



Le portage de repas

Ce service est destiné à toute personne âgée de 60 ans ou plus, en situation de handicap, en perte d'autonomie ou dans l'incapacité momentanée de préparer leur repas.

Les repas sont préparés par la cuisine centrale de la CCIVS à Neuvic à partir de produits de qualité, locaux et biologiques.

Composition d'un repas : un potage, une entrée, un plat garni (viande ou poisson avec son accompagnement), un fromage, un dessert, un fruit, du pain.

Environ 30 000 repas sont livrés chaque année en liaison froide pour au moins 180 personnes, par deux agents de portage de repas.



Remise des chocolats de fin d'année

Contact : CIAS de la CCIVS

Service de Portage de Repas à domicile - Tél. : 05 53 53 18 45 - cias.portage@ccivs.fr

Le pôle « POLITIQUE DU TERRITOIRE »

Plan climat et zones d'accélération des énergies renouvelables. Tous ensemble pour lutter contre le changement climatique !

Les scientifiques sont formels, le dérèglement climatique subi à l'échelle de la planète, est dû à l'augmentation sans précédent de gaz à effets de serre (CO2, méthane...) dans l'atmosphère générée par les activités humaines.

Pour limiter l'impact de ce réchauffement climatique, chacun doit s'engager, à son échelle, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, les élus de la CCIVS ont décidé de s'engager et d'engager le territoire dans un Plan Climat « Air Energie Territorial ». Cette feuille de route comporte 51 actions réparties dans les 5 axes suivants :

1. Mobiliser le territoire pour la transition
2. Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments
3. Mettre en place une mobilité durable
4. Développer les énergies renouvelables locales
5. Préserver les espaces naturels et s'adapter au changement climatique

Retrouvez le détail de ces actions et les pièces du dossier sur le site de la CCIVS :

www.ccivs.fr/projets/plan-climat-pcaet-de-la-ccivs

Parallèlement, conformément à la loi d'Accélération pour la production d'Energies Renouvelables (loi AER du 13 mars 2023) un travail est engagé avec les communes pour identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR). Il s'agit de zones propices à ces installations (zones d'activités, parkings, anciennes décharges ou carrières...) dans lesquelles les demandeurs ne seront pas obligatoirement tenus d'organiser et de financer des comités de projets. Favoriser les énergies renouvelables sur le territoire, c'est aussi un moyen de sortir des énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole), de gagner en souveraineté énergétique et de générer de nouvelles ressources financières et fiscales pour nos collectivités (Ifer...).

Afin de recueillir l'avis du public et des partenaires sur ces deux sujets (plan climat et zones d'accélération des énergies renouvelables), **une consultation est organisée du 6 mars au 5 mai 2024.**

Chacun peut apporter sa contribution, faire part d'observations et donner son avis par courriel : pcaet@ccivs.fr

Amélioration de votre habitat : Isle Rénov vous accompagne !

Comment réduire vos factures énergétiques ? Comment améliorer le confort thermique de votre logement ? Quels sont les travaux à réaliser en priorité ? Quels travaux d'adaptation réaliser pour rester chez soi dans de bonnes conditions ? Quelles aides financières pour votre projet ?

Vous vous posez ces questions ? Entre la multiplicité des propositions commerciales et la complexité des aides financières, il n'est pas évident de s'y retrouver ! Pour que vous ne soyez pas seuls face à ces questions, votre communauté de communes a créé l'opération Isle Rénov, animée par le Pays de l'Isle en Périgord.

Le Pays est agréé « Mon accompagnateur Rénov » : il vous conseille dans la définition de votre projet de travaux et vous accompagne dans le montage du dossier d'aide financière auprès de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). L'opération Isle Rénov concerne le territoire des communautés de communes Isle Vern Salembre, Isle et Crempse en Périgord et Isle Double Landais.

- Pour les travaux de rénovation énergétique globale, l'aide MaprimeRénov de l'ANAH est fortement revalorisée : selon vos ressources, elle peut atteindre de 60 % à 90 % du montant HT des travaux, et l'accompagnement est gratuit.

- Pour les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, une nouvelle aide MaprimeAdapt est créée, rassemblant l'aide de l'ANAH, des caisses de retraites et du crédit d'impôt. Le parcours est simplifié, un seul dossier suffit ! Selon vos ressources, elle peut financer entre 50 et 70 % du montant HT des travaux, et l'accompagnement est gratuit.

Ces aides peuvent également concerner les travaux d'amélioration des logements locatifs. Attention, les demandes de financement doivent être faites avant la réalisation des travaux ! Vous souhaitez vous renseigner ?

Contactez le Pays : **05 53 35 15 53 / habitat@pays-isle-perigord.com**

ou prenez rendez-vous pour nous rencontrer lors des permanences mensuelles à Mussidan, Montpon Ménésterol, Saint Astier, Neuvic ou Villamblard.

Des professionnels qualifiés RGE pour vos travaux sur le territoire de la CCIVS

Pour obtenir des aides financières (MaPrimeRénov', Certificats d'Economie d'Energie), il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE).

Vous trouverez ci-dessous la liste des artisans de la CCIVS bénéficiant de ce label **selon le site** <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>

TOUS TRAVAUX DE RENOVATION

Isolation, panneaux solaires, pompes à chaleur, ventilation, menuiseries...

- **Isoltechnique** – 10, route de La Borie 24110 Saint-Astier – 05 53 54 40 30
<https://isol-technique.fr/>

ISOLATION

- **Isola Sud-Ouest** – ZA La Borie La Serve 24110 Saint-Astier – 05 53 04 38 27
<https://www.isola-sud-ouest.fr/>
- **Sonex** – 39, rue Paul Bert 24110 Saint-Astier – 05 53 54 50 52
<https://www.sonex-24.fr/>
- **Michaël Garret** – 29 rue de la Croix Ferrière 24110 Saint-Astier – 05 53 13 83 21
<https://www.michael-garret.fr/>
- **Joël Joubert** – ZA Ganfard – Rond point A89 24400 Sourzac – 05 53 81 36 00
<https://artisan-plaquiste-peintre-dordogne.fr/>

MENUISERIES (FENETRES, VOLETS, PORTES)

- **Gadaud Bertrand** – 24, route des Grandes Terres 24190 Neuvic – 06 08 61 48 01
bertrand.gadaud@sfr.fr
- **Gaillard Thierry** – 18, avenue de Bordeaux 24190 Neuvic – 05 53 81 52 24
menuiseriesgaillard24@orange.fr
- **Gauthard Eric** – 1445 route des Princes 24110 Saint-Astier – 06 69 69 13 90 – eric@gauthard.net

POMPES A CHALEUR ET/OU CHAUDIERES A CONDENSATION

- **Audebert & Fils** – La Gare – Route de St-Germain-du-Salembre 24190 Neuvic – 05 53 81 55 61
<https://www.sarl-audebert.fr/>
- **Elec Energie Yann Le Saint** – 1139, ZA La Gravette 24400 Sourzac – 06 78 37 26 32
<https://www.electricite-yann-le-saint.fr/>
- **Ast 24** – 52, avenue Jean Jaurès 24110 Saint-Astier – 06 76 31 38 80 – <https://ast-24.fr>
- **C'Clim Elec 24** – Tamarelle – 340, chemin du Feuillardier 24110 Saint-Astier – 06 31 68 41 03
caunac.cedric@orange.fr
- **Froidefon plomberie** – 2970, route du Bois des Demoiselles 24110 Saint-Astier – 06 47 06 78 52
<https://froidefonplomberie.com/>

PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES

- **RP Elec** – Les Cinq Villas 24190 Neuvic – 05 53 81 86 31 – rpelec@bbox.fr
- **Société Neuvicoise D'électricité (SNE)** – 13, route de la Libération 24190 Neuvic – 06 83 32 93 55
franck.fourloubey@gmail.com
- **C'Clim Elec 24** – Tamarelle – 340, chemin du Feuillardier 24110 Saint-Astier – 06 31 68 41 03
caunac.cedric@orange.fr
- **Elec Energie Yann Le Saint** – 1139, ZA La Gravette 24400 Sourzac – 06 78 37 26 32
<https://www.electricite-yann-le-saint.fr/>

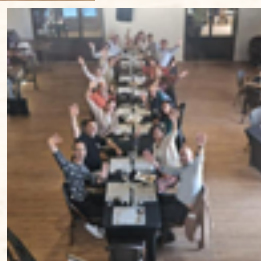
Retrouvez les coordonnées des entreprises de la CCIVS dans l'annuaire des entreprises sur le site internet de la CCIVS :

<https://www.ccivs.fr/annuaire-des-entreprises>

Le pôle « POLITIQUE DU TERRITOIRE »



Le Club d'Entreprises Isle Vern Salembre, association à but non lucratif, créée fin 2022, à l'initiative d'un petit groupe d'entrepreneurs locaux, vient de terminer sa première année de fonctionnement. Petit retour en image sur quelques moments forts.



Le Club, qu'est-ce que c'est ?

- une association composée d'un bureau (7 membres) et d'un conseil d'administration (14 membres), de 82 adhérents (entreprises de 0 à 100 salariés), tous sont des entreprises locales (territoire de la CCIVS)
- des rencontres tous les derniers jeudis du mois « Apéro-entreprises », avec des points sur l'actualité économique du territoire, une présentation des nouvelles entreprises implantées/créées récemment, des intervenants extérieurs (formation, prévention santé-risques au travail, protection du chef d'entreprise, réseaux sociaux...)
- une volonté de dynamiser économiquement le territoire, de créer du réseau et des échanges entre entreprises
- un vecteur de communication au service des entreprises du territoire (visites d'entreprises, site internet, plaquettes de présentation, présence lors de rencontres économiques, réseaux sociaux...)

Un outil au service du territoire :

→ 4 commissions thématiques : Formation-recrutement-apprentissage (job dating, Forum des Métiers de Ribérac...), Vie de l'entreprise (création, cessation, transmission, reprise...), Développement durable (ateliers tri, fresque du climat, circuits courts, revalorisation des déchets entre entreprises...), Aides et subventions (dispositifs, acteurs et institutions du territoire)

→ c'est également un relais d'information, une mise en contact, une orientation des entreprises vers les bons interlocuteurs et/ou les bonnes informations...

Vous êtes une entreprise, un artisan, un commerçant du territoire ?

Vous souhaitez participer à la dynamique économique du territoire, créer du réseau ?

N'hésitez-pas à venir découvrir nos rencontres tous les derniers jeudis du mois !

Présidente Mélina DE NARDI 06 26 77 39 49

Secrétaire Florentina MOCANU 07 58 68 26 96

www.clubivs.fr contact@clubivs.fr <https://www.facebook.com/ClubentreprisesIVS>

AGENDA DES RENCONTRES 2024 : tous les derniers jeudi du mois à partir de 18h30

Quelques événements 2023



Signature
Convention Territoriale Globale
avec la CAF de la Dordogne



Aboutissement Projet Mosaïque
ALSH Maternel à St Astier



Rencontre acteurs action sociale
à l'initiative du CIAS de la CCIVS



Conférence de presse
Tarification sociale



Robocup (tournoi de robotique)
Espace Jeunes



Réunion PLUi



Carnaval
Crèche Neuvic



Activité carnaval
ALSH Gimel



Carnaval
Crèche St-Astier



Accueil de volontaires
en Service civique



Signature
Convention avec le SMBI



Formation premiers secours (PSC1)
Prévention et Secours Civique



Prévention routière
ALSH Montrem



Visite de la Tresse par les élus



Vacances d'avril
ALSH St Léon



Accueil Hors les murs
Office de Tourisme



Seniors - Forum de Printemps



Projet chenille devient papillon
Crèches collective et familiale



Val Natura



Circuit du Jeudi
Office de Tourisme



Aménagement un jardin
extérieur et un potager
ALSH Chantérac



Formation BAFA



Rencontre intergénérationnelle
Espace Jeunes et les résidents du RPA



Bilan du programme de signalisation
Office de Tourisme CCIVS



Visite des sénateurs



Circuits Belles Demeures
Office de Tourisme CCIVS



Été actif
Escape game montrem
Office de Tourisme CCIVS



Visite ferme
Relais Petite Enfance



Signature
Contrat d'apprentissage au pôle
restauration avec la MFR



Halloween
Espace Jeunes



Formation agents
Moustique Tigre



Formation ADS



Signature
Convention de partenariat
« Accès au numérique »
avec Enedis



Atelier Seniors
Prévention Sécurité Routière
organisé par le CIAS de la CCIVS



Atelier de cuisine avec le CIAS
Défi Foyers à Alimentation Positive
du Pays de l'Isle en Périgord



Ludothèque



Remise des diplômes
Ecole départementale Natation



Ciné Débat « Lutte contre les violences
intra familiales, parlons-en ! »
organisé par le CIAS de la CCIVS

Pôle Technique



Plateforme compostage



Campagne de calorifugeage



Elagage sur Beauronne, Douzillac,
St Jean d'Ataux



Démoussage toiture



Changement isolant de l'école
à St Léon sur l'Isle



Travaux
Aire d'Accueil des Gens du Voyage



Mise en place classe modulaire UEMA



Travaux de rénovation énergétique
Maternelle / ALSH à Neuvic



Réfection toiture
Maternelle du Centre à St-Astier



Entretien piscine



Travaux cheminement de l'école
à Montrem



Formation autorisation de conduite



Formation entretien tracteur

Quelques publications de la CCIVS

Enfance & Jeunesse :

Restauration :

Social :

Développement du territoire & Tourisme :

Pôle technique :

Piscines :

Fêtes de fin d'année dans les ALSH



Tribune libre

Madame, Monsieur,

Depuis le début de la mandature, j'ai régulièrement attiré l'attention de Monsieur Jean Michel Magne, président de notre communauté de communes sur la nécessité d'être beaucoup plus rigoureux dans la gestion des finances de la CCIVS.

Je précise à nouveau, que mes critiques ne sont pas « politiciennes », il n'y a pas de gestion de gauche ou de droite. Une gestion est bonne ou mauvaise. Hélas pour nous la gestion de Monsieur Magne est mauvaise et cela a été souligné dans un courrier en date du 12 juillet, co-signé par **Monsieur le préfet de la Dordogne et Monsieur le directeur départemental des finances publiques.**

Le courrier est très clair, **la CCIVS a été placée dans le réseau d'alerte** des collectivités de Dordogne.

Les mots ont un sens, quand on parle d'alerte, c'est que l'on tire la sonnette d'alarme !

Effectivement la situation est alarmante et la quasi-totalité des indicateurs de gestion sont dans le rouge.

- **L'endettement** de la CCIVS est parmi les plus élevés des collectivités de même strate
- **Le taux des charges incompressible est de 70 %**, dont 63 % pour le personnel, ce qui ne permet pas d'auto financer des investissements
- **L'imposition levée par la CCIVS est déjà élevée.** Il faudra pourtant augmenter les impôts avant la fin de la mandature pour équilibrer les budgets

Avant d'augmenter les impôts, le président Magne a commencé et continue d'essayer de se défaire sur les communes de la CCIVS, en proposant des mesures qui affaiblissent les finances de ces dernières.

La reprise par les communes des compétences initialement transférées à la CCIVS est de plus en plus souvent évoquée. Ce qui sous-entend que les communes géraient mieux la voirie ou les écoles par exemple, que ne le fait aujourd'hui la CCIVS .

A un moment où tant de nos concitoyens font très attention pour tenir leur budget, Monsieur Magne devrait savoir que les dépenses d'hier et d'aujourd'hui sont les impôts de demain.

François ROUSSEL
Conseiller Communautaire CCIVS
Maire honoraire de Neuvic

Suivez la communauté de communes sur les réseaux sociaux :



www.facebook.com/ccivs24/



[@ccivs24](https://www.instagram.com/ccivs24)



www.linkedin.com/company/ccivs24/

iliwap



Téléchargez l'**application**
en scannant le QR code
et **abonnez-vous à la CCIVS.**



Les services de la CCIVS

Pôle Administratif

Administration générale

43 rue Victor Hugo - Le bateau - BP 6 - 24 110 Saint-Astier
05 53 03 45 82 - contact@ccivs.fr

Pôle Technique

ZI La Borie - Rue Henri Rebière - 24 110 Saint-Astier
05 53 04 73 39 - poletechnique@ccivs.fr

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Aides financières, accompagnement emploi, portage de repas...

ZA de Théorat - 24 190 Neuvic-sur-l'Isle
05 53 80 86 86 - cias@ccivs.fr

Office de Tourisme de la CCIVS

Accueil de Saint-Astier

1, rue de la Fontaine - 24110 Saint-Astier
05 53 54 13 85 - tourisme@ccivs.fr

Accueil de Neuvic-sur-l'Isle

2, place de la Mairie - 24190 Neuvic-sur-l'Isle
05 53 81 52 11 - tourisme.neuvic@ccivs.fr

Communauté de Communes Isle Vern Salembre

BP 6 - Le bateau - 43, rue Victor Hugo - 24 110 Saint-Astier
Tél : 05 53 03 45 82 / Courriel : contact@ccivs.fr